INTER URPS
PAYS DE LA LOIRE
LES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE
5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES

13 rue de la Loire
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

contact@interurps-pdl.org

SOMMAIRE

L'INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE

1. PRÉSENTATION

LES MEMBRES P.3

LES MISSIONS P.3

LA STRUCTURATION P.4

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS P.4

LES PARTENAIRES P.4

LES REPRÉSENTATIONS INTERURPS

LES DAC P.4

LE SAS P.5

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX E-SANTÉ P.5

LE FINANCEMENT P.5

2. LES PROJETS ET ACTIONS

ICOPE PAYS DE LA LOIRE P.6-13

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) PAYS DE LA LOIRE P.14-18

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) P.19-22

L'INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE

1. PRÉSENTATION

L'association InterURPS des Pays de la Loire regroupe les **10 URPS** de la région. Elle a été créée en **2018**. La présidence est assurée par **Dr. Caillard**, président de l'URML, **M. Guilleminot**, président de l'URPS pharmaciens et **Mme Benard**, présidente de l'URPS orthophonistes.

LES MEMBRES

LES MISSIONS

- **Communiquer, informer, concerter et structurer l'échange** entre les URPS sur leurs thématiques communes, en priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle ;

- **Travailler en commun** pour proposer des **modèles** et des **méthodes d'accompagnement** concourant à la structuration et la reconnaissance de l'exercice interprofessionnel des professionnels de santé libéraux ;

- Développer des **actions** dans les domaines de la **prévention** et **promotion** de la santé ;

- **Accompagner** les **outils informatiques** d'aide à la coordination (MSS, DMP) ;

- Faire des **propositions partagées** aux partenaires des URPS ;

- **Échanger avec les associations** regroupant des professionnels de santé, des structures sanitaires, médicosociales, sociales ou des associations d'usagers ;

- **Piloter des projets** concernant l'ensemble des URPS, organiser des réunions InterURPS via des journées régionales et mettre en place des missions communes ;

- **Gérer l'action de l'ensemble des URPS concernant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** (CPTS). L'InterURPS accompagne et soutient les CPTS des Pays de la Loire depuis 2018.

2019

Année de création

10

professions de santé : masseurs-kinésithérapeutes, biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens, pédicures-podologues et sages-femmes.

1

Conseil d'Administration mensuel

LA STRUCTURATION

Depuis sa création, l'InterURPS n'a cessé de prendre de l'ampleur en intégrant de nouveaux projets et de nouvelles actions. Dans ces conditions, il est nécessaire de mettre en place une **structuration cadrée**.

Ainsi, un **Conseil d'Administration** est organisé **mensuellement** en présence des présidents et des salariés (URPS et InterURPS) afin de faire le point sur les actualités de l'association et permettre la prise de décision collective sur les sujets qui le nécessite. Aussi, des **partenaires peuvent être conviés** en début de Conseil afin d'évoquer une actualité particulière.

La **gestion administrative de la structure** est assurée par Mme Shaughnessy, assistante administrative.

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Le GE, créé en 2019, offre l'appui nécessaire aux structures de santé libérales (CPTS, DAPS-85, MSP, URPS, ARL…) pour la gestion de leurs ressources humaines. Cet appui concerne toutes les phases : recrutement, gestion administrative RH et tout autre conseil en matière d'animation d'équipes salariées. Mme L'Honnen Géraldine occupait le poste de chargée des ressources humaines jusqu'au 16 octobre 2023, date à laquelle M. Josso Julien a été recruté sur le poste de Responsable Ressources Humaines. Dr Caillard est président du GE, Mme Desneaux est la secrétaire et M. Guilleminot est le trésorier.

LES PARTENAIRES

Les partenaires de l'InterURPS sont nombreux et ces collaborations contribuent à répondre aux missions socles de l'association. Un grand merci aux partenaires pour leur soutien et leur confiance.

LES REPRÉSENTATIONS INTERURPS

Certaines représentations au sein d'instances ou groupes de travail se font via l'InterURPS. Cette représentation permet de **porter la voix de l'ensemble des professionnels de santé libéraux**.

Les DAC

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) viennent prioritairement en **appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes** liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. C'est un interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA, les PTA et les coordinations territoriales d'appui. L'ARS et les départements ont souhaité initier les travaux en Maine et Loire et Loire-Atlantique. Les représentants InterURPS sont :

- Loire-Atlantique : URPS Pédicures-Podologues et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;
- Maine-et-Loire : URML ;
- Sarthe : URPS Infirmiers ;
- Vendée : URPS Orthophonistes et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;

Le SAS

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est le **service d'orientation de la population qui vise à offrir aux citoyens, une réponse à leur demande de soins vitaux, urgents et non-programmés**. Ce service doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple. Les référents InterURPS auprès du Chargé de mission SAS sont :

- Loire-Atlantique : URML (titulaire) et URPS Pharmaciens (suppléant) ;
- Maine et Loire : URML (titulaire) et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes (suppléant) ;
- Mayenne : URML (titulaire) et URPS Infirmiers (suppléant) ;
- Sarthe : URML (titulaire) et URPS Infirmiers (suppléant) ;
- Vendée : URML (titulaire) et URPS Pédicures-podologues (suppléant) ;

Les comités départementaux e-santé

Organisés par l'ARS, ces comités permettent de **fédérer les usagers acteurs du système de santé pour construire la stratégie régionale e-santé et organiser sa mise en œuvre**. L'ARS s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les acteurs du système de santé. Il y a un comité stratégique e-santé par département. Les représentants InterURPS sont :

- Loire-Atlantique : URPS Sages-Femmes et URPS Pédicures-podologues ;
- Maine-et-Loire : URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;
- Mayenne : URPS Infirmiers ;
- Sarthe : URPS Pharmaciens ;
- Vendée : URPS Orthoptistes ;

LE FINANCEMENT

L'InterURPS est financée par **3 types de financement** :

- CPOM ARS (355 000€)
- Subventions Assurance Maladie (55 990€)
- Fonds propres InterURPS (150 000€)

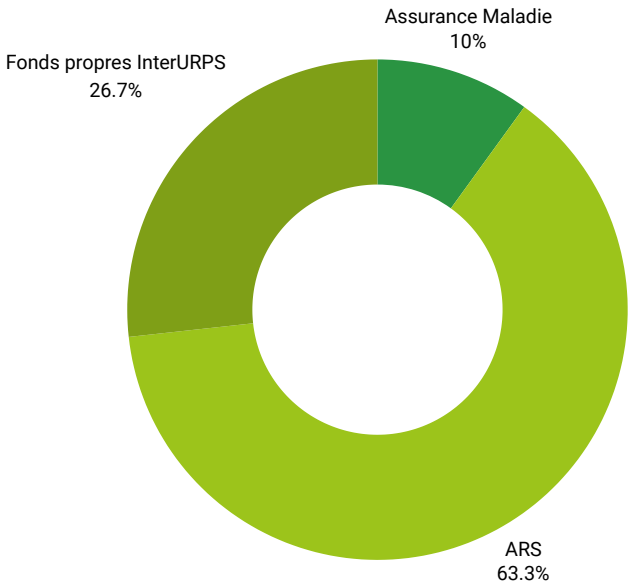

2. LES PROJETS ET ACTIONS

ICOPE PAYS DE LA LOIRE

Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 902 000 personnes de plus de 60 ans (+30% d'ici 2025). Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une **prévention tout au long de la vie** pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un **vieillissement en bonne santé**.

Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont élaboré un **dispositif au sein duquel les professionnels de santé libéraux ligériens réalisent le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, non dépendantes et vivant à domicile**. Le projet ICOPE Pays de la Loire est une **expérimentation régionale** avec un portage national sur 3 ans avec une fin prévue en **décembre 2024**.

Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire **est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire**, association regroupant les 10 URPS ligériennes. **ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions** : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

Les objectifs

Les **objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation**, publié le 28 décembre 2021. Ils sont de **210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions en 3 ans**.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation.

L'équipe

LES ÉLUS

Un **élu de chaque URPS est identifié** sur le projet ICOPE

- **Karine Glotin**, URPS Orthophonistes
- **Sonia Vicat**, URPS Orthoptistes
- **Agathe Devineau**, URPS Pédicures-podologues
- **Denis Macé**, URPS Pharmaciens

2 élus URPS sont **référents** du projet

- **David Guillet**, URPS Infirmiers
- **Jean-Baptiste Montaubric**, URPS Masseurs-kinésithérapeutes

Une élue de l'URML est également régulièrement mobilisée

- **Fabienne Yvon**, URML

LES SALARIÉES

- **Céline Girard**

Chargée de mission ICOPE recrutée début 2022. Elle a pour mission le déploiement opérationnel du projet ICOPE Pays de la Loire.

- **Elsa Croguennec**

Chargée de communication, mise à disposition par le GE. Elle a pour mission le développement et la création des éléments de communication.

- **Jeannine Shaughnessy**

Assistante administrative, mise à disposition par l'InterURPS. Elle assure les tâches administratives en lien avec le projet ICOPE et participe à la facturation des actes.

LES SALARIÉS PARTENAIRES

- **Anne-Claire Oger,** URPS Pharmaciens
- **Claire Guitton-Paille,** URPS Infirmiers
- **Amandine Bouchereau,** URPS Pédicures-podologues, Orthophonistes, Orthoptistes
- **Vincent Le Gloahec,** URPS Chirurgiens-dentistes
- **Philippine Rochemaure,** URPS Masseurs-kinésithérapeutes

La gouvernance

En 2023, ont eu lieu :

2 Comités nationaux
CdM interURPS
+ Élus référents

5 Comités de pilotage régionaux
+ ARS + CPAM + CD
• CdM interURPS
• Élus référents
• CdM URPS

8 Ateliers élus
• CdM interURPS
• Élus URPS
• CdM URPS

35 Points Référents
• CdM interURPS
• Élus référents URPS

23 Comités opérationnels
• CdM interURPS
• CdM URPS

12 GT avec les CPTS engagées
• CdM interURPS
• Coordinateurs CPTS engagées

La formation

Les professionnels de santé libéraux

Initialement, la formation devait être livrée par le Gérontopôle de Toulouse qui avait reçu des financements. Il s'est avéré que la formation fournie, hospitalo-centrée, ne s'adaptait pas au modèle libéral des Pays de la Loire.
Nous avons donc dû créer intégralement une formation au dispositif ICOPE Pays de la Loire, à destination des professionnels de santé libéraux, disposant d'une URPS sur les territoires des CPTS engagées.

Pour la formation, 2023 a été marquée par :

- Le recrutement des professionnels de santé libéraux
- La création d'une plateforme e-learning et de tout son contenu
- L'organisation et la mise en place de 7 sessions de formation en présentiel avec des gériatres formateurs des GHT
- L'organisation de 7 retours d'expérience en visioconférence

Au total, l'InterURPS a **dépassé son objectif** de former 210 professionnels de santé libéraux : ce sont **219 professionnels de santé** se sont formés à ICOPE Pays de la Loire.

219 PSL formés à ce jour sur 7 CPTS

64 MK formés
64 IDEL Formés
26 Médecins formés
23 pharmaciens formés
21 orthophonistes formés
18 pédicures- podologues formés
3 orthoptistes formés

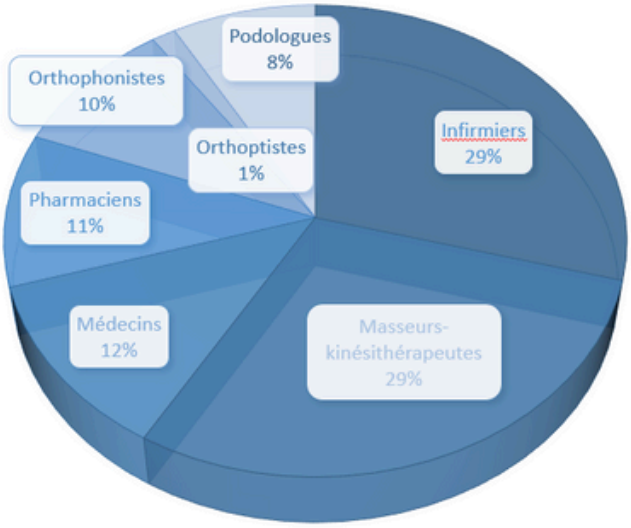

Les acteurs de l'amont

Le Gérontopôle des Pays de la Loire a formé environ 150 acteurs du médico-social.

C'est donc au total **370 acteurs** professionnels de santé et du médico-social qui ont été formés au dispositif ICOPE Pays de la Loire.

Les résultats

L'outil informatique

L'outil numérique est un enjeu majeur dans le déploiement du projet ICOPE Pays de la Loire. En 2022, nous avons rencontré des difficultés pour la mise en place de l'outil numérique avec notamment des retards de livraison. L'outil numérique nous a été livré début janvier 2023 en mode dégradé.

Le travail autour de l'outil numérique est mené par le GCS e-Santé qui sous-traite la partie application mobile à l'éditeur Maincare.

Le **17 janvier 2023**, l'outil numérique a été ouvert aux professionnels de santé libéraux formés. Tout au long de l'année, nous avons obtenu plusieurs évolutions de l'outil numérique :

- Le **message automatique** au médecin traitant en mars 2023
- L'arrivée du **Step 2 en mobilité** en octobre 2023
- La **facturation automatique** en octobre 2023
- L'**inclusion automatique** en décembre 2023

Les professionnels de santé libéraux nous font régulièrement remonter des difficultés dans l'utilisation et l'ergonomie de l'outil informatique. Certains professionnels se sont découragés et ont arrêté les inclusions.

Nous rencontrons régulièrement le GCS e-Santé avec pour objectif une amélioration continue de l'outil informatique ICOPE afin qu'il soit le plus ergonomique possible.

2023 devait également être l'année du lancement de l'auto-questionnaire. Les GHT et le Gérontopôle ont fortement insisté pour passer par l'outil ICOPE Monitor pour l'auto-questionnaire et les Steps 1 des acteurs en amont.

À ce jour, les professionnels de santé et les acteurs en amont n'utilisent donc pas le même outil informatique ce qui soulève des problématiques de doublons et de suivi des patients ainsi que cohérence entre les acteurs.

Les inclusions

Les premières inclusions ont eu lieu à partir de la fin janvier 2023.
Sur 2023, **950 inclusions** ont été réalisées par les professionnels de santé libéraux et **250 Steps 2**.

La communication

Les soirées CPTS

Le début de l'année 2023 a été marqué par les **soirées à destination des professionnels de santé libéraux** sur chaque CPTS engagée. L'objectif de ces soirée était de recruter des professionnels de santé intéressés pour se former et intégrer le projet. C'est au total **300 professionnels** que nous avons rencontré lors de ces soirées.

La fin de l'année 2023 a été marquée par l'organisation de 7 **soirées de lancement pluriprofessionnelles**. Elles ont été l'occasion de rassembler les acteurs de l'amont, les professionnels de santé libéraux et les acteurs de l'aval.

Les objectifs de ces soirées sont de favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire de la CPTS autour du parcours ICOPE, fluidifier le parcours de santé et inscrire la prévention au coeur des pratiques des professionnels.

Ce sont au total près de **14 soirées** qui ont été organisées sur 2023.

2023 a également été marquée par la mise à disposition une demi-journée par mois d'Elsa Croguennec, Chargée de communication pour accompagner la communication autour du projet ICOPE.

Ainsi plusieurs projets ont été élaborés.

- **La création d'une affiche ICOPE à destination des patients**

- **La création d'un triptyque pour les professionnels de santé formés**

- **La mise en place d'une newsletter pour les professionnels formés**

- **La création de contenu pour les réseaux sociaux** (LinkedIn InterURPS Pays de la Loire)
- **La mise à jour et l'alimentation du site Internet** ICOPE Pays de la Loire

- **La réalisation de fiches de prévention pour les patients** (en lien avec les URPS et SRAE concernées)

Les chiffres

Les recettes

Le projet dispose d'un budget de **239 169€** sur les 3 années de l'expérimentation.
Ce budget doit se répartir sur 3 enveloppes : la chefferie de projet, la formation et la communication.

Les dépenses

En 2022, l'année 1 du projet, **66 057,73€** ont été dépensés.
En 2023, l'année 2 du projet, **93 345,58€** ont été dépensés, répartis comme suit :

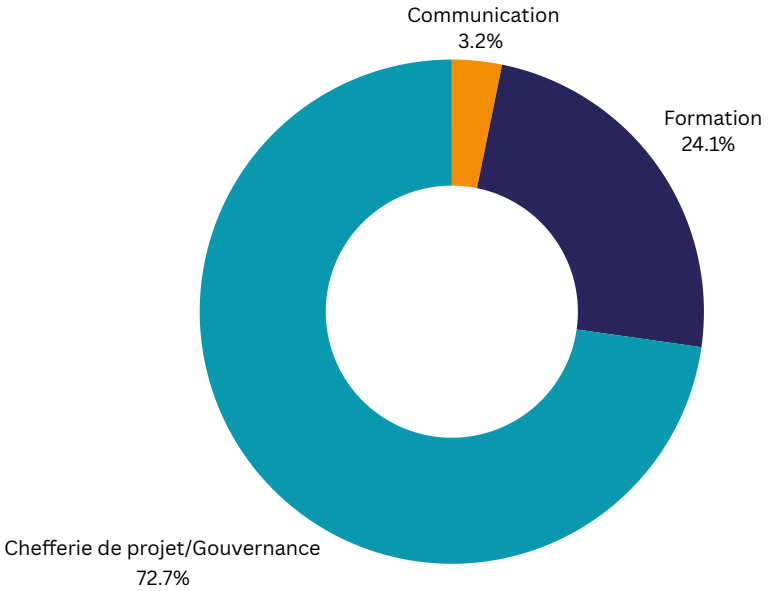

Il reste alors **79 768,69€** pour l'année 2024.

Le budget pour la gouvernance est réparti comme suit :

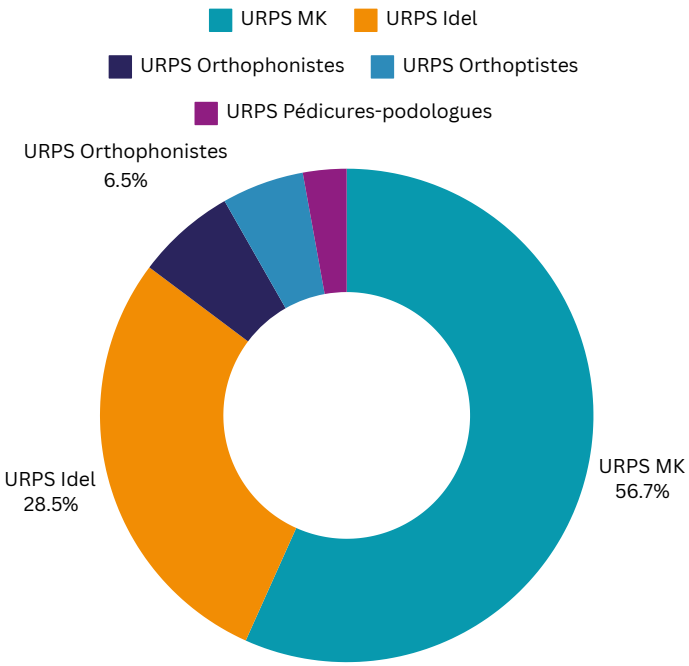

L'InterURPS a également touché l'enveloppe animation territoriale et frais kilométriques de l'année 2 du projet. Une somme de 126 042€, entièrement ventilée aux 7 CPTS engagées dans l'expérimentation.

Les objectifs 2024

- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé libéraux
- Continuer à former de nouveaux professionnels
- Continuer l'amélioration de l'outil informatique
- Réussir l'extraction des données en vue de l'évaluation
- Travailler la fin de l'expérimentation
- Réfléchir à l'après en lien avec les partenaires

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) PAYS DE LA LOIRE

L'InterURPS accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie. L'Association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, poursuit sa **mission de facilitation et son accompagnement dans l'objectif de couvrir toute la région Pays de la Loire**. L'Association InterURPS intervient sur la durée auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. L'Association InterURPS a notamment pour missions :

- **Accompagner** les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- **Faciliter la communication** entre les CPTS ;
- **Animer le réseau des coordinateurs de CPTS** (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin, entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- **Animer les conseils d'administration** des CPTS (n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission) ;
- **Former les coordinateurs de CPTS à la formation PACTE**, par le biais de 2 formateurs relai InterURPS ;
- **Animer le réseau régional** du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

Cette partie du présent rapport a vocation à exposer les activités réalisées dans le cadre de la mission d'accompagnement et d'animation des CPTS pour l'année 2023 et les perspectives 2024.

L'**InterURPS s'organise et se coordonne pour proposer un accompagnement aux professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS**. Mme Le Ny et Mme Boutier sont employées par l'InterURPS pour déployer les CPTS dans la région. Mme Cousin et Mme Moreau, quant à elles, sont chargées de mission pour l'accompagnement des CPTS. Cette dernière a quitté ses fonctions en octobre 2023.

Les démarches menées en 2023

En décembre 2023, la région Pays de la Loire comptait **29 projets validés, 28 ACI signés et 14 projets en cours ou en réflexion**.

Les 4 chargées de mission CPTS ont, au cours de l'année 2023 :

- Accompagné la **réalisation de projets** CPTS sur la région ;
- **Animé** le **réseau régional des salariés** CPTS Pays de la Loire ;
- Commencé la **réflexion**, avec l'EHESP et l'ARS, **d'une animation/formation du réseau des dirigeants CPTS** ;
- Déployé la **formation PACTE EHESP** ;
- **Communiqué** sur les **actions menées** au sein de l'InterURPS pour le volet CPTS ;
- Commencé la **réflexion** et le **lancement d'ateliers thématiques régionaux** en lien avec les missions socles ACI et les projets de santé des CPTS à l'attention des élus et salariés CPTS ;
- **Organisé un séminaire** à l'attention des CPTS ;
- Commencé une **réflexion de réunions sur les zones blanches** dans le 72, 49 et 44 (concrétisation en 2024) ;
- Participé à des réunions visant à une **réflexion autour de la création d'une InterCPTS Pays de la Loire.**

La participation aux réunions, formations et rencontres

LE QUINTET CPTS

Le Quintet est un **comité opérationnel qui a vocation à suivre les avancées des CPTS**. Il se réunit toutes les deux semaines. Il y a eu **18 réunions** en 2023 dont les échanges se sont articulés autour :

- Du **suivi de l'accompagnement des CPTS** de la région par les chargées de mission InterURPS CPTS ;
- De la **structuration du collectif InterCPTS** Pays de la Loire ;
- De l'**organisation** de plusieurs **journées** à l'attention des **salariés et/ou élus CPTS** Pays de la Loire ;
- De la **convention** avec l'**APMSL** (bilan des 1 an) ;
- De la **convention** avec **PLEXUS** ;
- De la **formation PACTE EHESP CPTS** Pays de la Loire ;
- De la **formation AMG** (Accompagnement des Membres de la Gouvernance) EHESP CPTS Pays de la Loire ;
- Du SAS et du lien avec les SNP des CPTS…

LES TEMPS FORTS

Dans le cadre de leur mission, les chargées de mission CPTS, ont participé et réalisé environ **380 réunions** sur l'année 2023. Celles-ci concernaient, entre autres :

- L'**accompagnement à la création** des CPTS ;
- Le **tuilage** des nouveaux coordinateurs CPTS ;
- La **présentation de l'exercice coordonné** auprès, notamment, d'étudiants, futurs professionnels de santé ou de professionnels de santé (en lien avec ESP CLAP, APMSL et Co Santé) ;
- La **formation PACTE** CPTS EHESP ;
  - Promo 2
  - COPIL régional
  - Réunion avec des apprenants de la promo 1 et l'ARS pour faire évoluer la promo 2
- La **formation AMG** CPTS EHESP ;
- La **mise en place des conventions de partenariat** (PLEXUS, APMSL, GCS e-santé…)
- L'**animation du réseau des salariés** CPTS ;
  - Pauses-visio entre salariés CPTS et acteurs et partenaires départementaux et/ou régionaux ;
  - Journées régionales salariés CPTS Pays de la Loire
  - Ateliers thématiques régionaux à l'attention des salariés et/ou des élus CPTS Pays de la Loire
- L'**animation du collectif InterCPTS** Pays de la Loire ;
  - Accompagnement dans la création de l'association
- Les **réunions avec les instances** (ex : comité de suivi régional des CPTS) ;
- Le **renouvellement du CPOM** et la réécriture des fiches actions ;
- La réflexion d'une **journée entre les coordinateurs MSP et CPTS** (avec l'APMSL) ;
- La réflexion de **réunions de présentation des CPTS** auprès des professionnels de santé dit en zone blanche ;
- La réalisation de **points avec l'ORS** sur l'évolution des **diagnostics** proposés aux CPTS par l'InterURPS ;
- Des présentations de l'accompagnement lors d'évènements proposés par les URPS Pays de la Loire ;

LA FORMATION PACTE

Mme Le Ny et Mme Boutier ont continué à suivre la formation nationale PACTE EHESP des formateurs relai. Ainsi, différentes "pause visio" à l'attention des formateurs relai EHESP ont également été proposées afin de favoriser les retours d'expérience au niveau national :

Formation formateur relai
2 et 3 mars
8 et 9 juin
29 et 30 juin
26 et 27 octobre

Pause visio
23 février
6 mars
31 août
9 octobre (évolution exercice comptable)
24 octobre (évolution exercice comptable)
20 novembre (évolution exercice comptable)
23 novembre
24 novembre (réflexion d'un escape game sur la gestion des conflits pour le module dynamique collective PACTE)
5 décembre (réflexion d'un escape game sur la gestion des conflits pour le module dynamique collective PACTE)
14 décembre

En mars 2023, a été lancée la formation PACTE EHESP en région Pays de la Loire pour 10 coordinateurs et chargés de mission CPTS. Celle-ci se terminera en décembre 2024. Différentes réunions de travail et modules ont été mis en place en 2023 :

Comité régional PACTE
11 avril
17 octobre

Formation des coordinateurs
7 mars : T0 Pose du cadre/du fonctionnement et interconnaissance
13-14 avril : T1 Prise de fonction
19-20 juin : T2 Prise de fonction et gestion de la structure
18-19 septembre : T3 Décryptage et prise de fonction
27-28 novembre : T4 Projet de santé

Courant 2023, a été lancée une réflexion sur la formation des leaders CPTS Pays de la Loire :

- 28 juin : réunion EHESP et ARS réflexion autour d'une formation pour les leaders
- 15 septembre : réunion EHESP et ARS réflexion autour d'une formation pour les leaders

Idéalement, une formation AMG est imaginée pour début 2024. La volonté est d'accompagner les membres de la gouvernance de leur CPTS.

LES "PAUSES VISIO"

Dans le cadre de leurs missions, Mme Le Ny et Mme Boutier ont réalisé différentes pause-visio entre les salariés CPTS Pays de la Loire et des partenaires :

5 juin : avec OCTAVE
13 juillet : avec l'URML
6 octobre : avec le GCS e Santé (ROR)
18 décembre : avec le chargé de mission URML ESS

LES JOURNÉES RÉGIONALES

Des journées régionales coordinateurs de CPTS des Pays de la Loire en présentiel et ateliers thématiques régionaux (avec les salariés et élus CPTS) ont été organisées afin de favoriser les retours d'expérience et la cohésion d'équipe.

30 mai : 8ème JR salariés CPTS
16 octobre : ATR livret accueil
30 novembre : ATR projet de santé
4 décembre : ATR livret accueil
7 décembre : ATR lien ville établissement de santé
19 décembre : 9ème JR salariés CPTS

D'autres ateliers thématiques, régionaux ou départementaux, ont été programmés et auront lieu en 2024.

A noter qu'une journée entre salariés CPTS et MSP devait avoir lieu mais a été annulée. Un questionnaire a été envoyé aux salariés, afin de cibler leurs besoins. Voici les éléments pouvant en ressortir :

- Besoins d'échanger sur leur organisation respective ;
- Favoriser l'interconnaissance ;
- Favoriser les retours d'expérience sur des thématiques communes (accès aux soins, crises sanitaires, prévention…) ;
- Organiser ces temps par département sur une demi-journée ou journée (plutôt que sur la région).

Les informations et chiffres à retenir

En 2023, plusieurs CPTS étaient en cours d'accompagnement (groupes de travail, écriture du projet de santé…) ou **venaient de commencer leur accompagnement par l'InterURPS.**

- CPTS Laval
- CPTS Loire Authion Louet
- CPTS des Mauges
- CPTS de Grand Lieu
- CPTS Sèvremoine
- CPTS Nantes Centre Est
- CPTS Nantes Grand Ouest
- CPTS de Chalonnes
- CPTS Loué Noyen Brûlon
- CPTS Pays Sabolien
- CPTS Anille Braye Loir Bilurien (St Calais)
- CPTS du Brivet (Savenay/Pontchâteau)
- CPTS Ecouflant
- CPTS Carquefou/Thouaré/Ste Luce

6 CPTS ont également **signé leur ACI**

CPTS Nord Est Mayenne	CPTS du Pays Blanc	CPTS Chotelais	CPTS Loire et Lac	CPTS Nord Estuaire	CPTS Sud Est Mayenne
10 février	*3 juillet*	*19 octobre*	*7 décembre*	*12 décembre*	*21 décembre*

13 CPTS ont recruté des coordinateurs ou chargés de mission

- CPTS Loire et Lac (arrivée de la coordinatrice en début d'année et d'une chargée de mission en fin d'année)
- CPTS Aubance Loire Louet
- CPTS Nord Estuaire
- CPTS Pays Blanc (renfort par l'arrivée d'une 2ème coordinatrice)
- CPTS Erdre et Cens (arrivée d'une nouvelle coordinatrice et d'une nouvelle chargée de mission accès aux soins)
- CPTS du Choletais
- CPTS Nantes Grand Ouest
- CPTS La Nantaise Centre Est
- CPTS Erdre et Canal (renfort par l'arrivée d'une chargée de mission)
- CPTS Grand Lieu
- CPTS Grand Saumurois (arrivée d'une nouvelle coordinatrice)
- CPTS Centre Vendée (arrivée d'une nouvelle chargée de mission)
- CPTS Ancenis (remplacement de l'une des coordinatrices)

LES COMITÉS DE SUIVI CPTS

Mme Le Ny et Mme Boutier ont participé à différentes réunions du comité de suivi CPTS, en présence de la MSA, l'ARS et la CPAM. Les objectifs de ces visioconférences trimestrielles sont de faire un point sur les projets CPTS (projets en cours, lever les freins des projets qui ne fonctionnent pas…) de la région et un point d'actualité :

3 avril
14 juin
26 septembre

Objectifs et perspectives 2024

- L'accompagnement des CPTS : CPTS de Chalonnes sur Loire, CPTS Loué Noyen Brûlon, CPTS Pays Sabolien, CPTS du Brivet (Savenay/Pontchâteau), CPTS Carquefou/Thouaré/Ste Luce
- Réunions d'informations CPTS sur les zones blanches qui pourront amener le lancement de nouveaux accompagnements sur la région :
  - Dans le 44
  - Dans le 72
  - Dans le 49
- Recrutement d'un nouveau chargé de mission CPTS pour l'accompagnement local des projets mais également l'animation départementale.
- Lancement de la 3ème promotion PACTE CPTS EHESP : 2024-2025
- Lancement de la 1ère promotion AMG CPTS EHESP : 2024
- Animation du réseau des salariés et élus CPTS
- Continuer les ateliers thématiques régionaux pour les CPTS PDL
- Imaginer des ateliers thématiques départementaux
- Suivi des CPTS ayant signé l'ACI ou qui ne l'ont pas encore fait
- Favoriser le déploiement des CPTS dans les zones « blanches »
- Organiser un séminaire Inter CPTS PDL (comité scientifique qui va se réunir en janvier 2024)
- Continuer la cellule de soutien pour les CPTS « en difficulté ».

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

En 2020, suite à l'appel à candidatures du ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS), le projet de la Loire-Atlantique a été retenu au niveau national. L'ARS a également décidé d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe et de soutenir les 3 autres départements dans la préparation au déploiement du SAS dans leur territoire.

Depuis juin 2021, un chargé de mission SAS accompagne les structures libérales sur l'aspect technique, administratif et réflexif, avec un rôle de représentation lors des nombreux temps d'échanges nécessaires. Par ailleurs, ce poste a également été l'interface permettant aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisation locale de soins non programmés afin d'assurer la pérennisation le dispositif.

Dans un contexte national mouvant (succession de 3 ministres de la santé, négociations conventionnelles difficiles, débats autour de la loi Rist…), peu propice à la mise en place d'un tel dispositif qui nécessite un cadre et une orientation formalisée, il est à noter l'approfondissement et la continuité des actions menées par le chargé de mission SAS.

Pour rappel, les objectifs étaient les suivants :

01 Objectif général

Accompagner les acteurs libéraux dans la mise en place du SAS au niveau régional

02 Objectif spécifique 1

Consolider le rôle des libéraux dans la mise en œuvre du SAS en Loire-Atlantique

03 Objectif spécifique 2

Participer au déploiement du SAS dans les autres départements de la Région

04 Objectif spécifique 3

S'approprier et mettre en œuvre le rôle de Référent Territorial

Objectif spécifique 1

Consolider le rôle des libéraux dans la mise en œuvre du SAS en Loire-Atlantique

De même qu'en 2022, l'axe principal a été d'accompagner et de conseiller les libéraux dans la gouvernance du SAS 44 lors de la tenue des différents groupes de travail et comités de pilotage (6 rencontres) et la création du Groupement de Coopération Sanitaire. En amont, il s'agissait également de préparer ces rencontres avec les référents SAS et le cabinet de conseil juridique (3 rencontres) afin de coordonner la position des libéraux et faire valoir leurs voix dans les discussions.

La continuité a aussi eu cours pour le collectif InterCPTS 44 (4 rencontres), avec la participation de plus en plus de CPTS. La charte précisant le fonctionnement, la démarche, les valeurs ainsi que les objectifs de ce collectif a été signée par 2 nouvelles CPTS (Loire et Lac et Centre Est La Nantaise). Ainsi, fin 2023, 13 CPTS participaient aux rencontres. Enfin, 2 rencontres du groupe de travail SAS/SNP se sont tenues.

Durant cette année, plusieurs outils et initiatives ont été créés afin de faciliter l'articulation entre la régulation et l'effection :

- 1 cartographie des CPTS de Loire-Atlantique mettant des créneaux disponibles pour des prises en charge SNP, afin de faciliter la prise de RDV des Opératrices de Soins Non Programmés basées au sein du Centre 15.
- 1 outil de remontée des statistiques des prises en charge faites par les CPTS. En effet, il y a un fort enjeu à pouvoir faire remonter des données et statistiques de ces dispositifs avec cependant plusieurs difficultés (outils et fonctionnement différents). L'idée est d'avoir une remontée standardisée des données grâce à une solution commune. Fin 2023, l'outil était en phase test auprès de 4 CPTS.

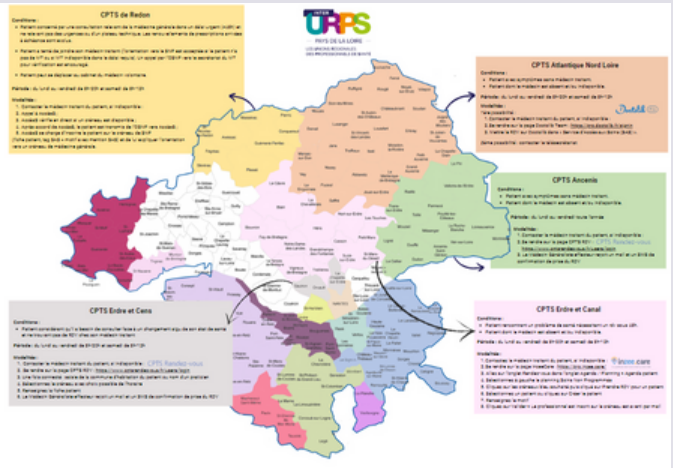

- 2 visites du Centre 15 en mai et octobre 2023 pour les salarié(e)s des CPTS afin de travailler l'interconnaissance avec la régulation et échanger sur les dispositifs de SNP mis en place ou à venir.
- 1 cycle de formation auprès des OSNP en cours d'organisation (pour une mise en place début 2024) pour leur faire appréhender le milieu libéral, avec pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des MSP et des cabinets libéraux et plus spécifiquement la prise de RDV.

Enfin, l'accompagnement des CPTS, dans un contexte de développement a également pris la forme de présentations du dispositif SAS (origine, objectifs, fonctionnement, état d'avancement…) faites aux nouvelles RH : Erdre et Cens (2 salariées), Loire et Lac et Nord Estuaire.

Objectif spécifique 2

Participer au déploiement du SAS dans les autres départements de la Région

Parallèlement aux actions menées en Loire-Atlantique et au vu des évolutions dans les autres départements, le chargé de mission SAS a également participé à l'accompagnement des libéraux dans les 4 autres départements de la région. 1 rencontre avec les partenaires mayennais, 2 avec les sarthois. Pour ces départements, la dynamique devrait reprendre début 2024. En ce qui concerne la Vendée (7 rencontres), 2023 a été marquée par la signature de la convention partenariale entre le CHD Vendée, les 7 CPTS et l'ADOPS 85 en avril, précédée par de nombreuses réunions sur la rédaction et la concertation autour de cette convention.

En 2023, le département du Maine-et-Loire est aussi entré dans une dynamique de concertation sur la gouvernance entre tous les acteurs. Dans ce cadre le chargé mission SAS a participé à 12 rencontres (concertation avec les acteurs libéraux, groupe de travail, comité stratégique…).

Le positionnement régional du chargé de mission a également permis de travailler en lien avec les URPS (13 rencontres), la dimension pluriprofessionnelle du SAS : Diffusion d'informations, mise à jour de fiches action, partage de pistes de réflexions sur l'intégration des autres professionnels de santé, présentation du SAS et de son actualité… A noter, enfin la participation à 3 rencontres Inter ADOPS à des fins de partage des problématiques et de retour d'expérience sur les SNP et le SAS dans les 5 départements de la Région.

Objectif spécifique 3

S'approprier et mettre en œuvre le rôle de Référent Territorial

Pour rappel, ce 3ème objectif directement en lien avec le volet système informatique du SAS a été l'occasion pour le chargé de mission d'occuper 2 fonctions, celle de référent territorial et celle de gestionnaire de compte de la plateforme nationale SAS. La première fonction consiste à former les utilisateurs à l'utilisation de la plateforme, la seconde à savoir gérer des comptes de professionnels inscrits sur la plateforme (créer et modifier).

À cette fin, le chargé de mission SAS a participé à des webinaires de formation sur l'utilisation de la plateforme (8 webinaires dédiés aux ARM et OSNP et gestionnaires de comptes).

Il a également été possible de se reposer sur l'expertise du GCS E-Santé concernant les demandes de support de la part des utilisateurs (problème d'inscription, de mise à disposition de créneaux, demande d'informations générales sur le SAS…) afin de leur apporter une réponse adéquate.

Enfin, l'InterURPS bénéficie désormais de l'obtention d'une carte CPX pour pouvoir accéder de manière sécurisée à la plateforme nationale SAS.

Zoom sur le document de recensement des dispositifs de prise en charge des SNP et protocoles mis en place par les CPTS de la région Pays de la Loire

À l'origine, les objectifs de ce document étaient triples : i) Avoir « une photographie » des dynamiques plurielles de prise en charge des soins non programmés sur les territoires, les valoriser et les rendre visibles. ii) Pour les CPTS : Mieux connaitre ce qui se fait dans d'autres territoires pour s'en inspirer. iii) Plus globalement, mieux faire connaître ce qui est fait par les CPTS auprès des autres acteurs de la santé en Région.

La rédaction de ce document s'est inscrite dans une dynamique plus globale de création d'outils et de mise en place d'initiatives visant à travailler l'interconnaissance entre régulation et effection et à mieux articuler les besoins et les offres de soins : Cartographie des CPTS à destination du Centre 15 du 44, visites du C15 du 44 pour les salariés des CPTS, un cycle de formation auprès des OSNP…

Le document, incluant synthèse et documents officiels des CPTS est disponible **ici**[1].

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

- Signature de la convention partenariale entre le CHD de Vendée, l'ADOPS 85 et les 7 CPTS du département.
- Organisation de 2 visites du Centre 15 pour les salariés des CPTS du 44 organisé par l'InterURPS.
- Participation le 12 janvier à la journée régionale des CPTS Pays de la Loire Ensemble pour avancer et le 23 novembre 2023 au séminaire CPTS sur le thème Nos CPTS, parlons-en incluant l'animation de l'atelier « Ecosystème des CPTS »
- Participation à la journée régionale APMSL : le Partenariat en MSP, entre savoirs et pratiques, le 21 septembre
- Rédaction et diffusion du document de recensement des dispositifs de prise en charge des SNP et protocoles mis en place par les CPTS de la région Pays de la Loire de mai à décembre 2023.

LES PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, les perspectives sont de deux ordres :

- accompagner les libéraux dans la finalisation de la mise en place des SAS. Notamment la gouvernance, qui a pris du retard dans certains territoire mais également accompagner les professionnels souhaitant s'inscrire sur la plateforme nationale et les CPTS émergentes dans la compréhension et la mise en place de dispositifs de prises en charge de SNP. Concomitamment, il s'agira également de développer le volet pluriprofessionnel en lien avec les CPTS et les URPS.
- et parallèlement enclencher le fonctionnement en routine des différents SAS départementaux dans leurs spécificités : Remontées des statistiques des CPTS, ajustement des dispositifs des CPTS et des autres acteurs, animation de l'InterCPTS 44 et de son groupe SAS/SNP…

Pour ce faire, la signature d'un CPOM sur 3 ans permettra une visibilité accrue sur les moyens mobilisables pour l'atteinte des objectifs.

[1] https://cpts-pdl.org/les-cpts-et-les-soins-non-programmes